



Un an d'occupation de la Bourse du Travail !

Et après ?

Depuis plus d'un an maintenant, l'occupation de la Bourse du travail de Paris entrave l'activité de l'Union départementale et des syndicats qui y ont leur siège. Elle pose depuis le début, un problème sérieux à la Cgt. C'était le but de ceux qui ont poussé à cette opération. Mais aujourd'hui, l'opération est en train de se retourner contre ses initiateurs, et un certain nombre d'entre eux, comme nombre d'occupants, se posent maintenant d'une manière ou d'une autre la question de " comment s'en sortir ? " D'autant plus que cette opération globalement, ne bénéficie d'aucun soutien associatif, syndicaux, politiques.

Pour notre part au niveau de l'UD Cgt 75, nous avons essayé de proposer, une des réponses à ce " comment en sortir ? ", mais visiblement sans succès. Il est vrai, qu'il faudrait que les initiateurs de l'opération admettent une bonne fois pour toute, qu'ils se sont totalement trompés de cible ?

Dans une énième tentative, nous allons refaire ici une partie du film depuis le début de la " GRANDE GRÈVE " du 15 avril 2008.

Précisons tout de suite pour ne pas alourdir notre propos, que nous ferons ici abstraction de l'influence d'individus qui, en s'empressant de soutenir cette action dirigée contre la Cgt, voyaient là une occasion inespérée enfin de surfer sur un mouvement lancé en dehors d'eux !

Cette occupation de la Bourse est donc intervenue au lendemain de la manifestation du 1er mai 2008, où les travailleurs " sans-papiers " de différents piquets en grève, et beaucoup plus largement, avaient rejoint en masse les cortèges de la Cgt. Cette participation importante des travailleurs " sans-papiers " à ce 1er mai, faisait suite au succès du meeting du 23 avril que nous avons organisé dans la salle Eugène Hénaff de la Bourse, aujourd'hui occupée.

Des centaines de travailleurs en grève, un meeting qui fait salle comble, une participation sans précédent à la manifestation du 1er mai, une couverture médiatique importante... et tout cela à l'initiative notamment de la Cgt

Toutes celles et ceux qui sont de ce combat, tout le monde, mais aussi le gouvernement et en particulier le ministère de l'immigration, avaient compris que la Cgt avait décidé de prendre la question de la régularisation des travailleurs "sans-papiers" à bras le corps.

Non pas en se contentant de brandir une décision de congrès ou une déclaration de principe, aussi justes soient-elles, non pas en soutenant une énième occupation d'église... mais en intervenant directement sur le terrain, là où se noue toute la contradiction entre le migrant déclaré " illégal " d'une part et la société française d'autre part : le terrain de l'entreprise.

L'émigration est avant tout une émigration économique.

Les villageois de la région de Kayes au Mali, pour ne prendre que cet exemple, migrent parce qu'il faut faire vivre la famille, le village. Dans le cas

contraire, nous aurions un grand nombre de "touristes maliens" dans les restaurants des Champs Elysées. Mais vérification faite, ils sont derrière les fourneaux !

Émigration économique, d'un point de vue concret et pratique pour la Cgt cela veut dire : des milliers de salariés embauchés dans les entreprises, avec feuilles de paye ou au noir, cela ne change rien à l'affaire.

Lors des grèves de Modeluxe (91) dès octobre 2006, de Buffalo-Grill (91) en juin 2007 et lors des luttes des travailleurs d'OSP (93) également en 2006, de Paristore (94) en 2007, ou de la Cooperl (35) en Bretagne en 2006..., la preuve a été faite une nouvelle fois que les travailleurs " sans-papiers " occupaient effectivement un segment particulier du marché du travail, qui offrait à discrétion au patronat une main d'œuvre taillable, corvéable à merci et flexible à souhait. Parce que sans droits. Aujourd'hui, dire cela est devenu en quelque sorte une banalité, mais rappelons- nous ce qui était dit et écrit à l'époque ? Comme nous avons l'habitude de le dire maintenant, sans que cela ne soit pour autant péjoratif, à l'époque nous étions d'avantage dans " l'humanitaire ", la compassion, le soutien....

D'autre part le succès des grèves à Modeluxe, ou à Buffalo Grill avaient permis de valider bien avant le fameux article 40 et de la circulaire du 7 janvier 08, cette idée que la grève à l'entreprise est une arme tout à fait efficace pour obliger patronat et préfecture à régulariser les travailleurs "sans-papiers ". Arme efficace, parce que le travailleur " sans-papiers " dans l'entreprise fait la démonstration concrète, sur le tas et par la grève, qu'il est bel et bien en position de travail et bien souvent embauché en " toute connaissance de cause ".

Avec la régularisation comme revendication, pour lui comme pour ses camarades, c'est l'exigence de continuer cette relation de travail comme tout un chacun au sein de l'entreprise. Et de pouvoir la continuer avec les mêmes droits que n'importe quel autre salarié.

Avec le déclenchement de la " GRANDE GRÈVE " du 15 avril, la Cgt qui soutien à la lutte des "sans-papiers" depuis des années, de fait, s'est imposée, à partir de son terrain propre, à partir de l'entreprise, comme un partenaire nouveau à côté des "collectifs", des associations engagées sur ce sujet depuis des années.

L'action syndicale à l'entreprise, la grève pouvait permettre la régularisation des travailleurs " sans-papiers " avec une sérieuse plus-value par rapport à l'occupation d'une église ou d'un bâtiment quelconque. Cela n'appartient pas à la Cgt, c'est un fait qui s'impose à tous. La société refusait de reconnaître le travailleur " sans-papiers ". Par la grève et la médiatisation de la grève, les travailleurs sans papiers ont acquis de toute lutte leur reconnaissance.

Cette irruption du syndicat à côté des collectifs, des associations, a été vue, pensons-nous, aussi en termes de rivalité, de concurrence. En tout cas, et cela ne fait aucun doute, pour le CSP 75.

En même temps, cette capacité de la Cgt au côté des travailleurs " sans-papiers " a créé une énorme attente afin de pouvoir peser " tous ensemble " sur le gouvernement. **La Cgt, y compris dans ses rencontres au ministère s'est toujours évertuée de demander la régularisation des grévistes, tout en étant consciente qu'exiger leur régularisation posait la question de façon beaucoup plus large.** Mais faudra t-il encore une fois redire que la revendication de grévistes, quels qu'ils soient, leur appartient et ne peut pas être généralisée sur un simple injonction. **Avec le déclenchement de la " GRANDE GRÈVE "**, nous avons franchi une nouvelle étape dans la lutte des " sans-papiers ", et comme il est logique dans ces périodes charnières, le passage ne pouvait pas se faire sans quelques grincements de dents, sans quelques polémiques.

Outre les présumés habituels (les fameux discours sur la récupération, ou alors l'anti-Cgtisme primaire...), les rumeurs autour de la carte syndicale qu'exigerait la Cgt de la part des " sans papiers " avant qu'ils ne s'engagent dans la grève, révélaient une certaine préoccupation de la part des collectifs sur leur devenir.

L'irruption du CSP 75, le 2 mai 08 dans la cour de la Bourse du travail de Paris a été certainement de ce point de vue une tentative de réponse, à cette question.

Par contre, il faut noter que toute la polémique avant le 15 avril et après le déclenchement de la première vague, sur l'appréciation de l'article 40 et de la circulaire de janvier 08, a été formellement, et assez rapidement dépassée.

Le CSP 75, n'hésite plus et depuis assez longtemps à se présenter comme un collectif de travailleurs "sans-papiers".

Difficile de faire autrement, quand 2 500 grévistes ont revendiqué leur statut de travailleurs devant leur patron, devant les caméras, jusqu'y compris au sein des préfectures.

Difficile de leur dire, qu'ils ont fait le jeu de N. Sarkozy et de sa politique d' " immigration choisie " ?

Difficile de dire aussi aux 1 500 grévistes déjà régularisés, comme aux familles au pays, que la Cgt les a emmenés dans le mur, dans une impasse en engageant ce mouvement ?

Maintenant, le fait que certains de ces travailleurs régularisés grâce à la grève, aient été depuis licenciés, est-ce que cela retire quoique ce soit à la lutte menée ? À la stratégie suivie ? Nous sommes une organisation syndicale, se battre contre les licenciements, cela fait aussi partie de notre job, même si nous ne gagnons pas à tous les coups.

Rappelons nous, déjà les polémiques sur les listes internet, en leur temps, à propos des camarades de la Grande Armée ou de Buffalo Grill que la Cgt était accusée d'avoir abandonnés à leur sort ! Et le fait que certains de ces camarades soient aujourd'hui licenciés, est ce que cela veut dire par principe qu'ils ne pourront plus retrouver du travail ? Bien sûr maintenant il y a la crise, mais elle est là pour tous les travailleurs dans notre pays, en Europe, comme en Afrique et ailleurs...

Un travailleur " sans-papiers " régularisé, avec sa carte ou son récépissé est un travailleur à part entière. Régularisé par la grève, il s'est rangé, et de quelle manière au côté de ses camarades de travail qui se battent pour défendre leurs intérêts et pour certain, sont syndiqués. Comme d'autres travailleurs dans son entreprise, avec la grève il s'est émancipé jusqu'à un certain point des liens de dépendance, qu'il pouvait avoir vis à vis de son patron, y compris à son corps défendant. À plus forte raison en tant que " sans-papiers ". À partir, de ce moment-là, qui peut croire un instant que son patron va lui dérouler, comme à ses camarades avec ou sans papiers, le tapis rouge ? Tout est une question de rapport de force au sein de l'entreprise et le rôle du syndicat est de l'organiser.

Nous l'avons toujours dit, cette lutte pour la régularisation est aussi une lutte pour gagner des droits, non pas des droits en soit, entre ciel et terre en quelque sorte, mais des droits pour que ces villageois de Kayes et d'ailleurs qui sont, à un moment de leur vie, obligés d'émigrer en France, d'endosser le bleu de l'ouvrier du bâtiment, la tenue de l'employé de restaurant ou de l'agent de nettoyage ...puissent travailler comme tous les travailleurs.

C'est-à-dire, aller au travail sans la peur au ventre, pouvoir bénéficier au moins de la même considération, des mêmes dispositions conventionnelles (temps de travail, salaires...) et autres dispositions légales et réglementaires ni plus, ni moins, que n'importe quel autre salarié de notre pays.

Nous intervenons sur ce dossier, es qualité en quelque sorte. Et personne, qu'il ait ou non des papiers, ne peut nous le contester. Pour pouvoir agir concrètement, sur le terrain pour la régularisation, nous ne pouvons pas faire autrement que d'intervenir à partir de l'entreprise et du travail. C'est notre crédo d'organisation syndicale. Si l'opinion publique s'est d'ailleurs rangée majoritairement du côté des grévistes et donc a vu pour le coup les " sans-papiers " avec d'autres yeux, c'est qu'elle a pu toucher du doigt, via la médiatisation des grèves, leur surexploitation au travail parce que " sans-papiers ".

Pour bien nous faire comprendre, prenons un exemple : nous n'avons jamais fait le reproche à RESF de prendre fait et cause pour les parents " sans-papiers " et leurs

enfants au prétexte que les militants de RESF (dont un certain nombre sont par ailleurs des militants syndicaux et pour certains d'entre eux à la Cgt) ne se plaçaient pas sur le terrain syndical et que de ce fait oubliaient que ces parents étaient aussi des travailleurs ! **Et fort logiquement aucune structure de la Cgt n'est allée occuper un local ou une permanence de RESF au motif que RESF aurait "oublié" dans sa campagne les travailleurs "sans-papiers" sans enfants.** Le faire aurait été de faire le jeu du gouvernement et du patronat. **Au contraire, RESF, comme les autres composantes du mouvement des "sans papiers", ont apporté leur pierre efficace à la lutte pour la reconnaissance des droits des immigrés dans leur ensemble.** C'est ainsi que la Cgt y contribue, à son niveau, avec sa position spécifique dans les entreprises.

Ce large développement fait, l'argument qui reste pour justifier l'occupation de la Bourse du travail serait les travailleurs "individuels" ou isolés. Dés le premier jour de cette occupation ("*du siège de l'UD Cgt75*", comme le disent les messages sur internet), nous avons essayé d'expliquer qu'avec la coordination de grèves dans plusieurs entreprises sur plusieurs départements à la fois, nous avons obligé le gouvernement et non pas telle ou telle préfecture, à discuter pour l'ensemble des travailleurs "sans-papiers" en grève. Et nous avons eu l'occasion de le réaffirmer dans nombre de débats. Qu'à partir de là, la question de la régularisation ne se poserait pas simplement pour les grévistes, mais de façon plus large. C'est ce qui s'est effectivement passé, puisque aujourd'hui, par-delà les tracasseries préfectorales (là aussi pas question de tapis rouge), **un travailleur qui a 5 ans de présence sur le territoire et un an d'activité salariée est aujourd'hui régularisable.** Mais entendons-nous bien, ces critères ne sont pas les nôtres, c'est le ministère qui les a imposés. **De même pour les femmes "sans-papiers"** qui travaillent dans l'aide à la personne. Notons que si elles n'ont pas pu faire grève, elles ont soutenu de toutes leurs forces le mouvement engagé depuis le 15 avril et aujourd'hui nombre d'entre elles sont régularisées...comme les 49 salariés "au noir" de BMS à Nanterre ont été régularisées grâce à leur mobilisation... Bien sûr tout cela n'est pas suffisant !

Nous sommes un syndicat, et nous savons pertinemment que toute avancée à partir de grèves ne se généralise pas immédiatement, spontanément. Il faut remettre le couvert assez souvent et tendre vers un débouché politique pour gagner cette généralisation des acquis obtenus. **L'occupation de la Bourse va à l'encontre de ce processus, puisqu'elle entrave l'action de la Cgt et crée des tensions et divisions qui n'ont pas de raison d'être.**

Ce mouvement des travailleurs "sans-papiers" ne peut pas tout régler, comme celui porté par RESF ou celui de l'occupation de St Bernard n'ont pas tout réglé. Il vient ajouter une pierre et pas des moindres aux luttes engagées sur ce thème depuis des années. En tout cas, il a déjà obligé le gouvernement à un certain nombre de concessions et pas simplement des concessions de formes, qui n'étaient pas et loin de là, dans la plateforme du candidat Sarkozy. Il n'a pas non plus la prétention d'amener à lui tout seul, le gouvernement à changer de politique en la matière. Il est partie prenante de l'ensemble de cette lutte, mais nous ne pouvons pas lui faire dire plus qu'il ne peut porter, comme essaye de le faire croire à ses adhérents la CSP 75, en mettant la pression sur l'UD Cgt75, une des structures de la Cgt la plus engagée dans cette partie de bras de fer avec le gouvernement.

Regardons ce qui se passe sur les autres questions de la situation sociale aujourd'hui en France. **Partout** dans le pays se déroulent des luttes sur tous les fronts.

Partout des débats parfois rudes se mènent sur les stratégies à adopter, mais il n'y a qu'une seule organisation en France qui a osé s'en prendre, de cette façon à une structure de la Cgt totalement impliquée dans le mouvement social :

C'est la CSP 75, espérant sans doute que sa grossière provocation lancée dès le début de l'occupation: " Vous n'avez plus qu'à appeler la police !" finira par marcher !